

Délibération DEL-CC-2023-197

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 NOVEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept novembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (64)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Jany BOISSONOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Freddy ENOND, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU  
Sophie BESNARD par Jany BOISSONOT, Jean-Baptiste FORTIN par Freddy ENOND, suppléants

**Pouvoirs (5)** : Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Jean Claude METAIS À Emmanuelle MENARD, Béangère BAZANTAY À Marie JARRY, Julie COUTOIS À Serge BOUJU, Jean-François MOREAU À Anne-Marie BARBIER

**Absents (11)** : Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Béangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Julie COUTOIS, Stéphanie FILLON, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Rodolphe ROUE

**Date de convocation** : 01-11-2023

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile VRIGNAUD

## FINANCES

### **Budget principal CA2B : Décision modificative n°4**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 relatif aux modifications du budget en cours d'exercice ;

**Considérant** qu'une modification des crédits est nécessaire afin de prendre en compte :

- Scènes de territoire : Augmentation de la fréquentation et évolution de la tarification (15 000 €) ;
- Planification et stratégie : Evolution du montant de la participation du SMO Deux-Sèvres numériques (cf. DEL-CC-2023-141 du 03/10/2023) (19€) ;

- Gestion des milieux aquatiques : Modification de l'autorisation de programme pour le projet « CTMA Argenton » (28 000 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
65	6518	313	Redevance pour concessions, brevets, licences ...	2 000,00 €	23 000,00 €
011	6251	313	Voyages et déplacements	6 000,00 €	41 000,00 €
011	6257	313	Réceptions	7 000,00 €	47 000,00 €
65	657358	816	Autres groupements	19,00 €	22 875,00 €
011	6182	820	Documentation générale et technique	-19,00 €	2 481,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>15 000,00 €</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
70	7062	313	Redevances et droits des services à caractère culturel	15 000,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>15 000,00 €</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
03150	2128	831	Autres agenc. Et aménag. de terrain	28 000,00 €	117 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>28 000,00 €</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Fonction	Détails de la demande	Montant demandé	Budget après DM
16	1641	01	Emprunt en euros	28 000,00 €	5 072 086,41 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>28 000,00 €</b>	

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- approuver la décision modificative présentée ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**14 NOV. 2023**

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le

**14 NOV. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

